



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23156078

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 NOV 2023

DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
Greffe

N° d'entreprise : **0804 878 977**

Nom

(en entier) : **Hiab Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Drève Richelle 167, 1410 Waterloo, Belgique**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur

Extrait des décisions prises par écrit par l'actionnaire unique relevant du pouvoir de l'assemblée générale en date du 31 octobre 2023:

1. L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur:

• Matthijs HARREWIJN, élisant domicile au siège de la Société, avec effet au 17 octobre 2023. Ce mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Ce mandat en tant qu'administrateur sera exercé à titre non rémunéré.

La composition du conseil d'administration de la Société avec effet au 17 octobre 2023 est confirmée comme suit:

- VANDEVENNE Herman, Administrateur
- VAN STEKELENBURG Ignace, Administrateur
- BRUNINX Michaël, Administrateur
- HARREWIJN Matthijs, Administrateur

Le conseil d'administration rappelle que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée comme suit:

"L'organe d'administration représente la société à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur. La société est également valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, par chaque administrateur agissant seul. Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un(des) délégué(s) à cette gestion. La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux."

2. Un pouvoir spécial est donné à Filip Van Acoleyen, Nicolas Bosschaerts, Anthea Debou, Brent Mastin et Simon Meyskens qui, à cet effet élisent domicile à Gateway building, 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, agissant séparément, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Simon Meyskens
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).